

Salaires dans le secteur privé : ce que l'Insee ne publie plus

Salaire moyen, salaire à structure constante, RMPP

François Geerolf

2026-09-30

Section 1

Introduction

2022 : le plus fort recul du salaire moyen depuis vingt-cinq ans

- Insee Première n° 1971, novembre 2023 : le salaire net moyen du privé baisse de **1,0 %** en euros constants, « le plus fort recul observé sur les vingt-cinq dernières années » hors crise sanitaire (Insee 2023).
- Les salariés **restés en place** : + **1,3 %**.
- Le salaire d'un **emploi donné** (même qualification, même secteur, même durée de travail) : **non publié**.
- Cet indicateur, le **salaire à structure constante**, l'Insee l'a publié **chaque année depuis 1990**. Il manque pour **2022**, puis pour **2024**.

Trois indicateurs, trois questions

Indicateur	Ce qu'il mesure	Question
Salaire net moyen	Masse salariale / volume de travail	Combien coûte le salarié moyen ?
Salaire à structure constante	Effectifs figés par catégorie, secteur, temps de travail	Combien vaut un emploi donné ?
RMPP	Salariés présents deux années complètes dans le même établissement	Combien gagne celui qui reste et avance ?

- Le salaire moyen augmente quand la **qualification des emplois** s'élève, même si aucun salaire n'est revalorisé.
- La RMPP augmente avec l'**ancienneté** et les **promotions**, même quand le prix des postes baisse.

- Le **salaire à structure constante** est le seul des trois qui mesure le **pouvoir d'achat d'un emploi**. Sur longue période, il change le diagnostic : de 1978 à 2019, **+ 19,4 %** pour le salaire moyen, **− 4,2 %** à structure constante (Concialdi 2023).
- À poste donné, le salaire net du privé est en 2024 à **99,2** avec l'IPC et à **93,9** avec l'IPCH (base 100 en 1995).
- L'indicateur était **au chapeau** des Insee Première dans les années 1990. Il a reculé ensuite, et **2022 et 2024** sont les deux seuls millésimes depuis 1990 où il n'est **pas publié du tout**.
- La **RMPP** a pris le chemin inverse : du texte au **chapeau** (2019), puis au **tableau principal** avec son sigle (2023).

Le plan

- ① **Les indicateurs** : l'effet de structure et sa décomposition.
- ② **Trente-six Insee Première, 1990-2025** : la place de chaque indicateur.
- ③ **Le prix d'un poste en euros constants**, déflaté par l'IPC et par l'IPCH.
- ④ **Comparaison avec l'État**, discussion et propositions.

Section 2

Les indicateurs

L'effet de structure

- **Salaire moyen = structure constante + effet de structure.**
- L'effet de structure : **0,3 point** par an de 1950 à 1967, **0,9 point** de 1967 à 1978, **0,5 point** depuis le milieu des années 1980.
- Il représente environ **45 %** de la progression du salaire moyen de 1950 à 2019 (Concialdi 2023 ; Bayet et Demailly 1996).
- Il traduit pour l'essentiel l'**élévation de la qualification** des emplois : plus de cadres, moins d'ouvriers non qualifiés.

Sa décomposition : déjà en 1990

Insee Première n° 85, juin 1990 (Insee 1990) :

- **Effet de carrière** (GVT positif) : promotions des personnes en place, + **2,0 points** par an sur 1984-1986.
- **Entrées et sorties** : les partants sont mieux payés que les entrants, — **0,7 point**.
- **Effet de structure** : environ + **1,0 point** par an.

Aujourd'hui, l'**effet de noria** : en 2024, entrants à **1 982 €**, sortants à **2 811 €** (EQTP), soit — **1,3 point** sur le salaire moyen (Insee 2025).

- **RMPP = structure constante + effet de carrière ; salaire moyen = RMPP — effet de noria.**
- La progression de carrière n'a pas vocation à compenser l'inflation : la **RMPP ne mesure pas le pouvoir d'achat**.

Un indicateur ancien

- **1971** : première mesure d'un effet de structure. Mai 1968 fait baisser la part des ouvriers ; le salaire moyen augmente de **10 %**, de **8,3 %** à structure constante (Padieu, Volkoff, et Calviac 1971).
- **1968-1982** (Fournier 1988), années 1980 (CERC).
- **Depuis 1990** : chaque année, un tableau en tête de l'Insee Première avec salaire moyen, structure constante et effet de structure.
- La **RMPP** aussi est ancienne : « salariés en place » au chapeau en **1990** (+ 4,5 à + 5,1 % en francs courants), **estimée** jusqu'au millésime 1995, **mesurée** depuis 1997 (« permanents-permanents »).

Section 3

Trente-six Insee Première, 1990-2025

Un corpus complet

- **36 numéros annuels**, un par millésime de 1989 à 2024, du n° 85 (juin 1990) au n° 2079 (octobre 2025).
- Liste vérifiée sur la bibliographie de Concialdi (2023) (1990-2009) et le catalogue de l'Insee (2010-2025) : **aucun millésime ne manque**.
- Pour chaque numéro : **valeurs publiées**, **place** de chaque indicateur (chapeau, tableau, texte), **nombre de mentions**.

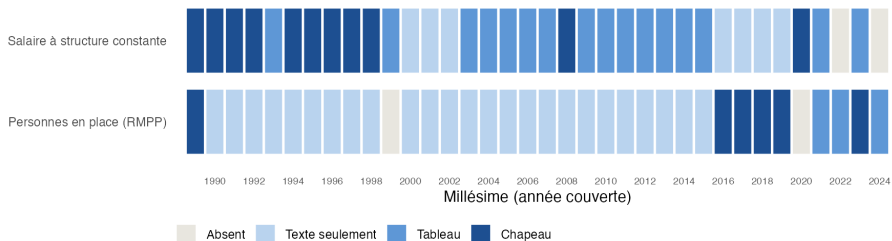
Une disparition par étapes

- **1990-1999** : structure constante au **chapeau** (9 numéros sur 10) et tableau de série depuis 1987.
- **2001** : quitte le chapeau (n° 778, salaires horaires et 35 heures).
- **2005-2017** : tableau de série (millésimes 2003 à 2015).
- **2019-2021** : un **chiffre dans le texte** (millésimes 2016 à 2019).
- **Avril 2022** : retour au **chapeau** pour corriger l'effet Covid (+ 3,2 % en moyenne, + 1,5 % à structure constante) (Insee 2022).
- **2021 et 2023** : une ligne du tableau.
- **2022 et 2024** : **absente**.

La place des deux indicateurs

Place des deux indicateurs dans les Insee Première sur les salaires du privé

Niveau le plus visible où l'indicateur est chiffré, par millésime

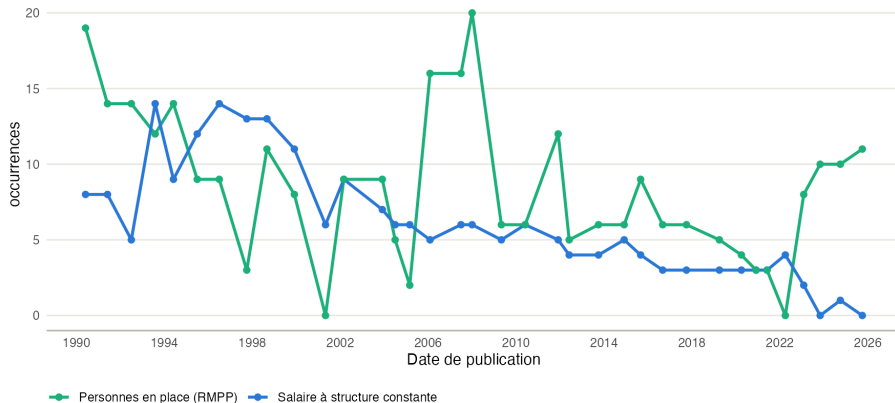


Sources : Insee Première sur les salaires du privé, n° 85 (1990) à 2079 (2025).

Chapeau : résumé en tête du numéro ; tableau : tableau principal ou de série ; texte seulement : chiffre dans le texte (ou tableau en ligne).

Le nombre de mentions

Nombre de mentions dans chaque Insee Première sur les salaires du privé



Source : comptage sur le texte des Insee Première n° 85 (1990) à 2079 (2025), définitions et notes comprises.

Structure constante : **10,7** mentions par numéro (1989-1998), **6,2** (1999-2008), **4,0** (2009-2015), **3,0** (2016-2021), puis **0 ou 1**.

2022 et 2024 : vérification

- Texte intégral des n° **1971** et **2079** (chapeau, tableaux, notes, encadrés) et **fichiers de données** publiés avec eux.
- **Aucune occurrence** de « structure constante », « effet de structure » ou « à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants ».
- Pas davantage dans les **séries longues** de l'Insee.
- Les **34 autres numéros** donnent tous une évolution à structure constante, au moins dans le texte.
- 2022 : l'année du **plus fort recul** du salaire moyen. 2024 : l'année d'un **élargissement du champ** (Mayotte, apprentis, stagiaires).

Des définitions qui changent sans être annoncées

- **1998, 2012** : changements de titre.
- **Millésime 2009** : des salariés à temps complet aux **équivalents temps plein**.
- **Décembre 2014** : série « recalculée depuis 2002 en salaires EQTP » ; 2009 passe de + 1,2 % à + 0,2 %.
- **Entre 2017 et 2019** : le sexe et l'âge sortent des variables qui définissent les groupes.
- Jamais l'ancienne et la nouvelle définition **sur une année commune**.

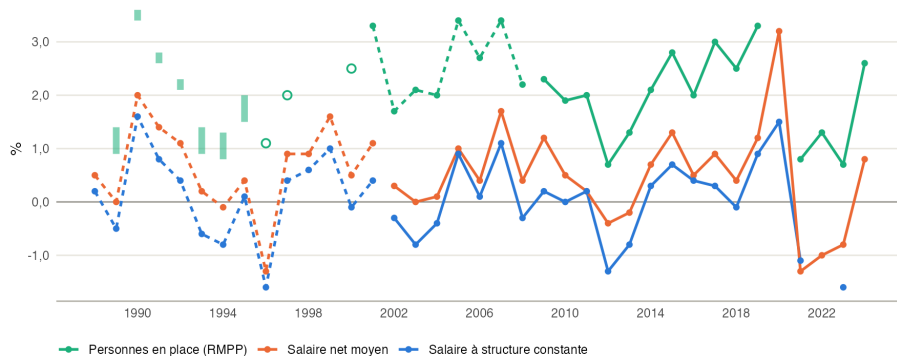
Section 4

Le prix d'un poste en euros constants

Les évolutions annuelles publiées

Salaires nets dans le secteur privé : évolutions annuelles publiées

En euros constants, en %



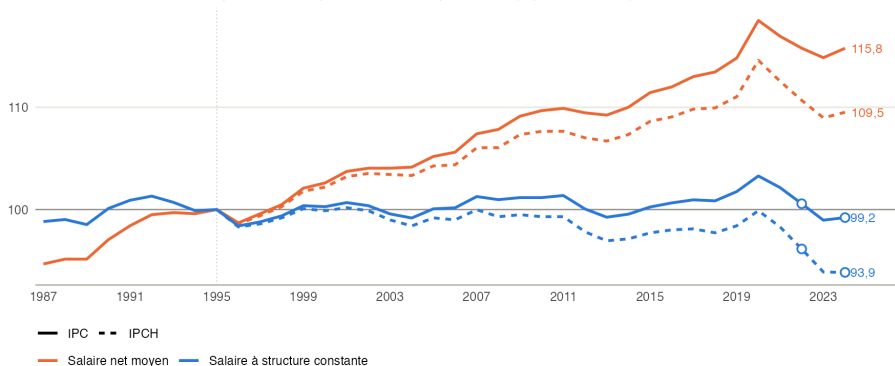
Sources : Insee Première n° 321 à 2079. Barres : personnes en place estimées (1989-1995) ; cercles : permanents-permanents mesurés, brut (1996, 1997, 2000) ; pointillés : publications d'époque, temps complet (jusqu'en 2001 pour le salaire moyen et la structure constante, 2008 pour les personnes en place). Structure constante non publiée en 2022 et 2024 ; RMPP non publiée en 2020. 2024 : nouveau champ (Mayotte, apprentis).

Depuis 2009 : structure constante **-0,03 %** par an, salaire moyen **0,5 %**, RMPP **2,0 %** (jamais négative).

Trente ans en euros constants : IPC et IPCH

Salaire net dans le secteur privé, en euros constants

Indice base 100 en 1995 ; trait plein : déflaté par l'IPC ; tirets : par l'IPCH (à partir de 1996)



Sources : Insee Première n° 321 à 2079 (évolutions annuelles chaînées) ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH). 1988-2001 : salariés à temps complet ; 2002-2024 : équivalents temps plein. Cercles : structure constante non publiée (2022 et 2024), imputée par le salaire moyen moins l'effet de structure moyen des années publiées 2002-2023 (0,54 point).

2022 et 2024 imputés : salaire moyen moins l'effet de structure moyen (0,54 point), soit $-1,5\%$ et $+0,3\%$.

Évolutions cumulées

Période	Structure constante, IPC	Structure constante, IPCH	Salaire moyen, IPC	Salaire moyen, IPCH
1995 - 2019	1,8	-1,6	14,8	11,0
1995 - 2024	-0,8	-6,1	15,8	9,5
2008 - 2023	-2,0	-5,4	6,5	2,7
2019 - 2024	-2,5	-4,6	0,8	-1,4

- À poste donné, **aucun gain** de pouvoir d'achat depuis 1987 avec l'IPC (+0,4 %), environ — **6 %** depuis 1995 avec l'IPCH.
- Toute la hausse du **salaire moyen** vient de l'**effet de structure**.

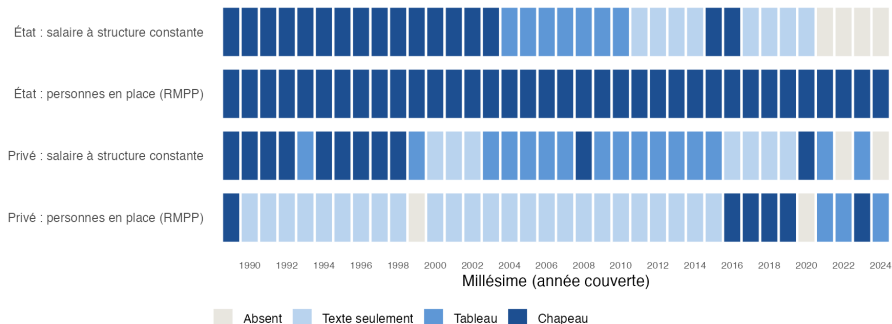
Section 5

Comparaison avec l'État

Deux trajectoires comparables

Place des deux indicateurs dans les Insee Première : État et secteur privé

Niveau le plus visible où l'indicateur est chiffré, par millésime



Sources : Insee Première sur les salaires des agents de l'État, n° 86 (1990) à 2100 (2026), et du privé, n° 85 (1990) à 2079 (2025).
Chapeau : résumé en tête du numéro ; tableau : tableau principal ou de série ; texte seulement : chiffre dans le texte (ou tableau en ligne).

Le prix d'un poste, 2008-2023

	Structure constante, IPC	Structure constante, IPCH
Secteur privé	−2,0 %	−5,4 %
Fonction publique de l'État	−4,6 %	−8,0 %

- La perte est **moindre** dans le privé, mais va **dans le même sens**.
- Dans l'État, la structure constante n'est **plus publiée du tout** depuis le millésime 2021 (Geerolf 2026) ; dans le privé, elle est devenue **intermittente**.

Section 6

Discussion

- **Imputation** de 2022 et 2024 : un demi-point d'erreur sur l'effet de structure déplace le cumul d'environ un demi-point. Les cumuls jusqu'en 2019 ou 2021 ne reposent que sur des chiffres publiés.
- **Ruptures** non corrigées par le chaînage : temps complet puis EQTP, définition des groupes, champ élargi en 2024.
- **Révisions** : la baisse du salaire moyen de 2023 passe de 0,8 % à 1,0 % dans le n° 2079.
- **Groupes larges** (catégories socioprofessionnelles) : une promotion à l'intérieur d'une catégorie compte comme une hausse du prix du poste. L'indicateur est plutôt un **majorant** : le diagnostic de stagnation n'en est que plus solide.

Section 7

Conclusion

Points saillants

- Pour parler du pouvoir d'achat des salaires, il faut dire de quoi : un **emploi donné** (structure constante), un **salarié qui avance** (RMPP), ou la **moyenne des salariés**.
- À poste donné, le salaire net du privé n'a **pas gagné de pouvoir d'achat depuis 1987** (IPC) et en a perdu environ **6 %** depuis 1995 (IPCH).
- L'indicateur était **au chapeau** dans les années 1990 ; il **manque** pour 2022, l'année du plus fort recul du salaire moyen depuis vingt-cinq ans, et pour 2024.
- La **RMPP**, toujours positive, a pris sa place dans le chapeau et le tableau principal.

Ce qu'il faudrait : trois propositions

- ❶ **Rétablir chaque année** la publication du salaire à structure constante, dans le tableau principal, avec sa **série longue**.
- ❷ Publier la **décomposition complète** : structure constante, effet de carrière, effet de noria, comme en **1990**.
- ❸ **Documenter les ruptures** : publier l'ancienne et la nouvelle définition sur une année commune.

Ces propositions ne coûtent presque rien : l'Insee **sait produire** ces chiffres, et les publiait encore pour 2023.

Bibliographie I

- Bayet, A., et D. Demailly. 1996. « Salaires et coûts salariaux : 45 ans d'évolution ». Insee Première 449. Insee. <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p0703bm2.pdf>.
- Concialdi, Pierre. 2023. « L'évolution des salaires depuis 1950 : la rupture de 2017 ». Document de travail 02-2023. IRES. https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/10/DdT02_2003.pdf.
- Fournier, J.-Y. 1988. « Les salaires dans le secteur privé de 1968 à 1982. Des progressions surtout catégorielles pour les manuels, surtout individuelles pour les cadres et employés ». *Économie et statistique*, n° 210. https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1988_num_210_1_5208.
- Geerolf, François. 2026. « Mesurer l'évolution des salaires dans la fonction publique : salaire moyen, salaire à structure constante, ou RMPP ? » fgeerolf.com. <https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-la-fonction-publique.html>.
- Insee. 1990. « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1989 ». Insee Première 85. Insee.
- Insee. 2022. « Les salaires dans le secteur privé en 2020 : des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire ». Insee Première 1898. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436313>.

Bibliographie II

- Insee. 2023. « Les salaires dans le secteur privé en 2022 : une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic ». Insee Première 1971. Insee.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7707884>.
- Insee. 2025. « Les salaires dans le secteur privé en 2024 : avec le reflux de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires progresse à nouveau ». Insee Première 2079. Insee.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8657156>.
- Padieu, R., S. Volkoff, et M. Calviac. 1971. *Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1967 et 1968*. Les Collections de l'Insee, série M 8. Insee.